

Résolution du 27 novembre 2019 de la commission des finances: «Approbation des comptes 2018 de la Fondetec»

(acceptée par le Conseil municipal,
lors de la séance du 8 septembre 2020)

RÉSOLUTION

LE CONSEIL MUNICIPAL,

vu l'article 30, alinéa 1, lettre i), de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984;

vu l'article 11, alinéa 3, des statuts de la Fondation communale de droit public pour le développement des emplois et du tissu économique en ville de Genève (Fondetec);

sur proposition de la commission des finances,

décide:

Article unique. – Le Conseil municipal approuve le rapport annuel 2018, le compte d'exploitation et le bilan au 31 décembre 2018, le tableau de financement, ainsi que le rapport de l'organe de révision du 16 avril 2019 de la Fondation communale de droit public pour le développement des emplois et du tissu économique en ville de Genève (Fondetec).